

Les présidents tanzanien et ougandais vont discuter d'accès aux APE

APA, 01 fév. 2017 Kampala (Ouganda) - Le président ougandais, Yoweri Museveni (photo à d), et son homologue tanzanien, John Magufuli (photo à g), ont convenu de se rencontrer pour discuter davantage du statut des accords de partenariat économique (APE) au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE/EAC). Les APE sont des contrats bilatéraux juridiquement contraignants entre l'Union européenne et certains pays africains, offrant un accès en franchise de droits et sans contingent au marché de l'UE pour toutes les exportations de la CAE, tout en ouvrant progressivement les marchés de la CAE/EAC aux importations en provenance de l'UE.

Le Kenya et le Rwanda ont signé ces accords qui, toutefois, ne pourraient être opérationnalisés que lorsque tous les Etats membres de la CAE auront signé, ce qui devait être fait depuis octobre 2016. Cependant, la Tanzanie a protesté contre ces APE estimant qu'ils n'ont pas été conçus dans le meilleur intérêt du pays tandis que le gouvernement ougandais qui avait initialement exprimé la volonté de les signer a déclaré qu'il évaluait encore ses options. Les gouvernements des Etats membres de la CEA ont convenu en septembre 2016 de demander plus de temps pour permettre plus de délibérations et de négociations sur l'engagement du bloc sur ces APE. L'actuelle position du président Museveni est que les Etats membres de la CAE/EAC doivent discuter de la question, point par point.

« L'EPA concerne aussi les pays d'Afrique de l'Est, si nous le signons sans concertations, ce serait une erreur. Je suis plus préoccupé par l'unité de l'Afrique de l'Est », a déclaré Museveni lors de la rencontre entre les deux dirigeants à Addis Ababa. Les deux dirigeants ont par la suite convenu de tenir une réunion plus tard en février avant la prochaine session de la CAE/EAC. Les APE garantissent que d'ici dix ans, environ 80% des marchés des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) devraient s'ouvrir aux produits et services européens. L'année dernière, le Conseil de l'Union européenne a autorisé la signature et l'application provisoire des APE entre l'UE et la CAE/EAC, un bloc comprenant le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Cette autorisation a suivi la conclusion des négociations d'un APE entre les pays membres de la CAE/EAC et de l'UE. Les négociations ont été finalisées le 16 octobre 2014.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});